



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 7 MARS 2019

ACCAPAREMENT DE L'EAU DE VITTEL PAR NESTLÉ : 6 ASSOCIATIONS EN APPELLENT AU PRÉFET

En mars 2018, les associations lançaient l'alerte : à Vittel, Nestlé Waters surexploite la nappe phréatique depuis 25 ans. La situation est telle que la question de l'alimentation en eau potable des riverains se pose. Depuis, une solution alternative bancaire a été proposée, une concertation publique a été organisée... mais la situation stagne. France Nature Environnement et 5 associations locales en appellent désormais au Préfet. Il faut à tout prix abroger les arrêtés qui autorisent Nestlé Waters à épuiser l'eau de Vittel depuis 25 ans.

Le préfet a le devoir et la responsabilité de mettre un terme à cette surexploitation

Dans un courrier envoyé hier, France Nature Environnement, Lorraine Nature Environnement, Vosges Nature Environnement, l'ASVPP, l'UFC Que Choisir Vosges et Oiseaux Nature exigent du préfet des Vosges l'abrogation des arrêtés octroyés à Nestlé autorisant le prélèvement de 1 000 000 de m³ d'eau par an (soit 1 milliard de litres d'eau) dans la nappe de Vittel-Contrexéville-Bulgneville¹ pour l'exportation de bouteilles d'eau.

Ils lui donnent également les arguments pour le faire :

- Les chiffres alarmants de l'épuisement de la nappe phréatique : un déficit chronique annuel d'environ 1 million de m³ et une baisse du niveau de la nappe entre 10 et 18 mètres ;
- Le droit européen, qui impose à la France de veiller à la préservation du bon état quantitatif des masses d'eaux souterraines, et donc à leur renouvellement naturel ;
- La loi sur l'eau de 2006, qui impose de respecter la priorité de l'alimentation en eau potable des populations, inscrite dans le code de l'environnement (L.211-1).

Pour Jean-François Fleck, président de Vosges Nature Environnement, « cet arrêt des prélèvements est la seule solution pour permettre à cette ressource de retrouver son équilibre et d'assurer l'alimentation en eau potable des populations locales. Si le Préfet ne réagit pas à notre courrier, nous lancerons une action en justice. L'exemple de Vittel devient emblématique de l'accaparement d'un bien commun pour des intérêts privés, c'est inacceptable. »

Une abrogation qui n'empêchera pas Nestlé Waters de maintenir son activité économique à Vittel

Si cette abrogation est d'une importance cruciale pour le bon maintien de la nappe phréatique et l'approvisionnement en eau potable des populations locales, elle ne signe pas la fin de l'activité économique

¹ Nappe du GTI dans son secteur Sud-Ouest (Vittel-Contrexéville-Bulgneville)



de Nestlé Waters dans la région. En effet, le géant international est par ailleurs autorisé à prélever 4 millions de m³ par an dans le compartiment supérieur de cette même nappe, pour la commercialisation des eaux minérales Hépar – Contrex et Grande Source.

Les prélèvements de Nestlé Waters épuisent la nappe de Vittel : rappel des faits

La nappe phréatique du Grès du Trias Inférieur (GTI), l'une des principales ressources d'eau dans le Grand Est, souffre d'un déficit chronique annuel d'environ 1 million de m³ dans son secteur sud-Ouest à Vittel ; soit la quantité d'eau que la multinationale Nestlé est autorisée à prélever par le préfet dans ce secteur pour être embouteillée et envoyée à l'étranger (Allemagne, Suisse...). Cette surexploitation de la nappe par Nestlé Waters ne permet pas son renouvellement naturel et met donc en péril sa pérennité, ainsi que l'approvisionnement en eau potable des populations locales. C'est la raison pour laquelle [les associations ont lancé l'alerte en mars dernier](#).

Afin de pallier cette situation, les pouvoirs publics et le département ont envisagé de déplacer le problème d'une nappe phréatique à une autre, en faisant venir l'eau potable par 30 à 50 km de canalisations pour alimenter les communes locales... plutôt que de retirer les autorisations de prélèvement à Nestlé Waters. [Une option qui a fait bondir à nouveau les associations](#), et qui a également fait l'objet d'une concertation publique, qui vient de se terminer. Cette dernière, organisée par le Conseil Départemental 88, s'est transformée en opération de communication visant à faire valider l'option proposée : refus de débattre, questionnaires biaisés, documents erronés... Face à l'inaction aussi bien locale que nationale, une [pétition](#) a été lancée et les associations se préparent à lancer une action en justice.

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 71 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook, Twitter (@FNEasso) et LinkedIn.